

POLITIQUE ANTI-HARCELEMENT

Introduction

Chez EDS SERVICES, nous valorisons le respect, la dignité et l'équité pour tous. Nous reconnaissons que le harcèlement au travail peut gravement affecter la santé, le bien-être et la productivité des individus ainsi que l'ambiance de l'entreprise dans son ensemble. Notre politique anti-harcèlement vise à créer un environnement de travail où chacun se sent en sécurité, respecté et valorisé.

Définition du Harcèlement

Le harcèlement se manifeste sous de nombreuses formes, y compris le harcèlement sexuel, le harcèlement moral, et la discrimination. Il peut être verbal, physique ou psychologique, et se produire sur le lieu de travail, lors d'événements liés au travail, ou dans le cadre de communications professionnelles, y compris en ligne.

Responsabilités

La Direction s'engage à appliquer cette politique et à fournir les ressources nécessaires pour son application effective.

Les Managers doivent veiller à ce que leur équipe comprenne et respecte cette politique.

Les Employés sont tenus de respecter cette politique et de contribuer à un environnement de travail sûr et respectueux.

Procédures de Signalement et d'Intervention

Un processus clair est établi pour permettre aux employés de signaler tout cas de harcèlement en toute confidentialité. Une enquête appropriée et impartiale sera menée sur chaque plainte.

Tout signalement doit se faire auprès de la Direction des Ressources Humaines.

Mesures Disciplinaires

Des actions seront prises contre toute personne trouvée coupable de harcèlement. Cela peut varier de la médiation à des sanctions disciplinaires, y compris le licenciement.

Date de mise en vigueur : 1^{er} Avril 2024

Signature du Directeur:

